

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS le 6 JUILLET 2026

Date de convocation :
Le 30 juin 2026

Nombre de membres
Présents : 11

En exercice : 15

L'an deux mille vingt-six le lundi 6 juillet, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqués se sont réunis au Centre Administratif d'Aulnoye-Aymeries.

sous la Présidence de Madame Sabine CAMBRELENG

Présents : Mrs ALEXANDRE VIRGILE, BODIN, DEWAELE, SOUPEZ, Mmes CAMBRELENG, DENYS, VERHAEGHE, GAUCHET, DEPRET, FROMONT, DURIEUX
Etait excusés : Mmes N'DIAYE, BUREAU, CAPART, Mr BAUDOUX.

Procuration : Mme Bureau à Mme Cambreleng

Secrétaire de séance : Mr Christophe LAJOIE

Objet : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2026 entre la Ville d'Aulnoye-Aymeries et le Centre Communal d'Action Sociale
Délibération 1167060726

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 et L.123-5 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°89 du 28 avril 2026 accordant une subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2026 ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la commune ;

Considérant qu'il convient de formaliser les relations entre la Ville d'Aulnoye-Aymeries et le CCAS au travers d'une convention d'objectifs et de moyens précisant les missions exercées par le CCAS, les moyens mis à disposition par la commune ainsi que les modalités de financement de l'établissement ;

Considérant que cette convention prévoit notamment le versement par la Ville d'une subvention d'équilibre d'un montant de **238 135 €** pour l'année 2026, afin de permettre au CCAS de poursuivre l'ensemble de ses missions en faveur des personnes en situation de précarité, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et du développement social local ;

Après avoir pris connaissance du projet de convention d'objectifs et de moyens 2026 annexé à la présente délibération,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2026 à conclure entre la Ville d'Aulnoye-Aymeries et le Centre Communal d'Action Sociale ;

AUTORISE Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution ;

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget du CCAS de l'exercice 2026.